



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 octobre 2007
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2007

New York, 4 octobre 2007

Point 13 i) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement :

Forum des Nations Unies sur les forêts

Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil
économique et social**

I. Introduction

1. Dans son rapport sur les travaux de sa septième session¹, le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant les diverses déclarations qui ont précédé l'adoption de sa résolution 7/1 intitulée « Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015 »², a noté que le Secrétaire avait donné lecture d'une déclaration³ préparée par la Division de la planification du programme et du budget du Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité (Secrétariat de l'ONU) concernant le projet de résolution du Forum soumis au Conseil économique et social pour adoption⁴. Dans sa déclaration, la Division notait qu'en raison des retards pris par les consultations sur le projet de résolution, le Secrétariat n'avait pas pu disposer de la période minimale de 48 heures nécessaire pour élaborer et présenter l'état des incidences financières du projet. Il y était toutefois signalé en conclusion que l'on s'engageait à examiner avec soin ces incidences et à en soumettre un exposé écrit détaillé au Conseil à sa

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 22 (E/2007/42 et Corr.1).

² Ibid., chap. I, sect. C.

³ Ibid., chap. II, par. 7.

⁴ Ibid., chap. I, sect. A.



session de fond de 2007. Les conclusions de cet examen initial ont été présentées dans l'état des incidences sur le budget-programme publié sous la cote E/2007/L.22.

2. Ayant examiné la question à sa session de fond de juillet 2007, le Conseil économique et social a décidé, par sa décision 2007/257, de reporter à la prochaine reprise de sa session de fond l'examen du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session. Par la suite, le projet de résolution figurant dans le rapport du Forum⁴ a été révisé (E/2007/L.39). Les conclusions de l'examen de ses incidences sur le budget-programme sont présentées ci-dessous.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

3. Aux paragraphes 1, 2, 3, 4 et 7 du projet de résolution révisé⁵ que le Forum des Nations Unies sur les forêts a recommandé au Conseil économique et social d'adopter, le Conseil était invité, entre autres :

a) À noter que le Forum des Nations Unies sur les forêts avait adopté, à sa septième session, un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

b) À réaffirmer le paragraphe 17 de sa résolution 2006/49, dans lequel il a décidé d'envisager les moyens de renforcer le secrétariat du Forum dans les limites des ressources existantes, ainsi qu'en augmentant les ressources volontaires extrabudgétaires, pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions de manière plus efficace, compte tenu du paragraphe 163 b) du Document final du Sommet mondial de 2005⁶;

c) À faire référence en particulier aux paragraphes 5 f), 20 et 21 de sa résolution 2006/49 dans lesquels il a invité les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à entreprendre les activités nécessaires pour aider les pays en développement ainsi que les pays en transition à obtenir des fonds nationaux et internationaux additionnels, à harmoniser les mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapports et à présenter des rapports de synthèse sur les initiatives et activités du Partenariat;

d) À recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution, par lequel l'Assemblée déciderait, entre autres, d'adopter l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

e) À décider que le Forum devrait, dans le cadre des ressources disponibles, convoquer avant sa huitième session une réunion d'un groupe spécial d'experts à composition non limitée, chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, et à inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts à faciliter la mise au point de ces propositions.

4. À sa septième session, le Forum a également adopté, par sa résolution 7/1, son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 et l'a porté à l'attention du Conseil dans le rapport².

⁵ Ibid., chap. I, sect. A et E/2007/L.39.

⁶ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

III. Corrélations entre les demandes formulées dans le projet de résolution et le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2008-2009

5. Les activités décrites dans le projet de résolution relèveraient du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, tel que révisé par l'Assemblée générale⁷. Toutefois, comme ces activités s'inscrivent aussi dans le cadre du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009⁸, l'Assemblée générale passera en revue les modifications au programme de travail et aux ressources nécessaires découlant des demandes formulées dans le projet de résolution, à sa soixante-deuxième session, au moment où elle examinera le chapitre 9 du projet de budget-programme.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées dans le projet de résolution

6. Si l'Assemblée générale approuvait l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le programme de travail pluriannuel du Forum, le secrétariat du Forum en appuierait la mise en œuvre de la manière suivante :

a) Il établirait, en coordination avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, des synthèses analytiques afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'instrument et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts;

b) Il s'acquitterait de fonctions de liaison, de coordination et de suivi concernant la mise au point du mécanisme financier mondial volontaire, de l'approche par portefeuille et du cadre de financement des forêts et dirigerait les activités de mise en œuvre;

c) Il superviserait l'établissement de la documentation de fond et des rapports sur les réunions concernant le Forum et la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant;

d) Il programmerait et organiserait les réunions d'experts et les réunions de travail, tables rondes et séminaires préparatoires.

7. À cet effet, le secrétariat : a) faciliterait les consultations d'experts sur la question des contributions respectives des régions à un dialogue mondial; b) organiserait des réunions-débats et des manifestations spéciales dans le cadre des sessions du Forum; c) entreprendrait des missions consultatives aux fins de la préparation de contributions coordonnées et harmonisées aux travaux du Forum; d) établirait des analyses sous-régionales, régionales, nationales et sectorielles afin d'aider les autorités nationales et les organisations régionales à se doter de

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1).

⁸ A/62/6 (Sect. 9).

politiques forestières; et e) suivrait les politiques forestières à l'échelon régional et recenserait les sujets de préoccupation courants ou nouveaux du Forum.

8. Dans la perspective de la réunion d'un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, qui se tiendrait en 2008, on entreprendrait, en collaboration avec les membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, une recension des mécanismes financiers actuels et une évaluation des chances d'adoption d'un mécanisme mondial volontaire.

9. L'adoption et la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel pour 2007-2015 donneraient lieu à un certain nombre de nouvelles activités. Dans la perspective de la huitième session du Forum, en 2009, sous les thèmes généraux des « Forêts dans un monde en évolution » et des « Moyens à prévoir pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts », le secrétariat établirait des documents pour les organes délibérants, en collaboration avec les membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts.

10. En adoptant le programme de travail pluriannuel, le Forum a défini les modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports touchant la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. À cet égard, le secrétariat serait chargé : a) de l'évaluation et de la synthèse des rapports nationaux ainsi que de la formulation, à l'intention du Forum, de recommandations sur la mise en œuvre de l'instrument; b) de la constitution et de la gestion de bases de données regroupant les éléments d'information sur les pays et les rapports nationaux présentés au Forum; c) de la rédaction des contributions à insérer dans des documents techniques ou des études analytiques sur certains aspects internationaux, régionaux, nationaux ou sectoriels de la mise en valeur durable des forêts.

V. Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

11. Afin de tenir compte des dispositions du projet de résolution, il faudrait modifier le texte explicatif du programme et des produits du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009⁸, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Les modifications proposées sont les suivantes :

Tableau 9.25

Réalisation escomptée a) : suppression des termes « l'adoption et de » et ajout du membre de phrase « concernant tous les types de forêts » après les termes « instrument non contraignant »;

Indicateur de succès a) : ajout du membre de phrase « , des mesures prises en collaboration touchant la mise en œuvre de l'accord juridiquement non contraignant » avant les mots « et des décisions »;

Réalisation escomptée b) : ajout des termes « touchant les progrès » entre le mot « activités » et le membre de phrase « convenues au niveau international »;

Réalisation escomptée c) : ajout du membre de phrase « de la gestion durable » entre les membres de phrase « dans le domaine » et « des forêts ».

Paragraphe 9.78

- a) i) a. Services fonctionnels pour les réunions : remplacement du membre de phrase « réunions intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (80) » par « réunions intersessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (56) »;
- a) i) b. Documentation à l'intention des organes délibérants : ajout du membre de phrase suivant : « rapport sur les contributions régionales (1); rapport sur les forêts et le changement climatique (1); rapport sur l'inversion de la déforestation, la prévention de la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et la lutte contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier (1); rapport sur les forêts et la protection de la diversité biologique (1); rapport sur les problèmes nouveaux (1); compte rendu du Président sur les travaux du groupe spécial d'experts à composition non limitée sur un mécanisme financier mondial (1); note sur les progrès accomplis dans le domaine de la gestion durable des forêts (1); note sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (1); note sur les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (1); note sur le Fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts (1); note sur les activités du Conseil économique et social présentant un intérêt pour les travaux du Forum (1); ordre du jour provisoire du groupe spécial d'experts à composition non limitée sur un mécanisme financier mondial et note relative à ce groupe (2) »;
- a) iii) Groupes spéciaux d'experts : suppression du membre de phrase « réunions de sept groupes d'experts sur : » et ajout du membre de phrase « trois réunions de groupes d'experts sur : »; suppression des membres de phrase « les aspects régionaux des activités du Forum des Nations Unies sur les forêts », « le regroupement et l'indexation par sujet des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts », « les annexes à l'instrument non contraignant susmentionné relatives aux sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts » et « le Dialogue des parties prenantes sur la gestion durable des forêts : les vues de la société civile dans la perspective des réunions intersessions et de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts »; ajout du membre de phrase « la réunion à composition non limitée sur l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts »;
- b) iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : ajout du membre de phrase « pochette de documentation sur l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types

de forêts (1); brochure sur l'examen des mécanismes de financement actuels (1) »;

- b) v) Manifestations spéciales : ajout du membre de phrase « tables rondes avec les parties prenantes, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations régionales (3) »;
- b) vi) Supports techniques : ajout du membre de phrase « directives et modalités de présentation des éléments d'information relatifs à l'instrument juridiquement non contraignant (6); directives relatives aux contributions régionales (3); directives concernant l'examen des mécanismes financiers existants (3); directives relatives à la communication d'éléments d'information sur les manifestations et initiatives en rapport avec les préparatifs de l'Année internationale des forêts (3) »;
- b) viii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : ajout du membre de phrase « initiative du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations régionales en vue d'examiner les mécanismes de financement internationaux (2) »;
- c) i) Services consultatifs : ajout du membre de phrase « fourniture de conseils spécialisés aux États Membres et aux organisations régionales sur l'instrument juridiquement non contraignant (appui à des initiatives dirigées par les pays) (3) ».

VI. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Services de conférence

12. Le coût intégral des services de conférence à fournir au groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts, dont la réunion devrait se tenir à New York en 2008, est estimé à 331 900 dollars. Il est estimé qu'il y aurait une semaine de réunions en décembre 2008, à raison de deux séances par jour, pour un total de 10 séances. L'interprétation serait assurée dans les six langues officielles et la documentation à établir dans les six langues officielles est estimée à 68 pages pour la documentation d'avant-session et à 40 pages pour celle d'après-session. Conformément au principe concernant le siège énoncé dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, les réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts devraient se tenir à New York. Par ailleurs, les dates de ces réunions sont subordonnées à la disponibilité des installations et services de conférence et des ressources et sont déterminées en consultation avec le Secrétariat.

B. Services autres que pour des conférences : chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

13. L'approbation par l'Assemblée générale de l'instrument juridiquement non contraignant et du programme de travail pluriannuel du Forum entraînerait l'élargissement des fonctions existantes et l'ajout de fonctions et exigerait un renforcement du secrétariat du Forum. Ces fonctions seraient les suivantes : facilitation, mise en œuvre et suivi de l'instrument et établissement de rapports à son sujet, suivi de la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et d'autres objectifs convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et mesures prises afin d'aller plus loin dans la réalisation. On estime qu'il faudrait disposer de trois nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et de ressources autres que les postes d'un montant de 1 023 800 dollars, le tout réparti comme suit :

1. Postes nécessaires (532 100 dollars)

a) Administrateur hors classe spécialiste des questions forestières (P-5) : le titulaire serait chargé de la mise en œuvre et de la coordination des activités relatives à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, notamment la liaison avec les organes directeurs des conventions et instruments relatifs à l'environnement et des organisations s'occupant de l'environnement, et de l'établissement des rapports de synthèse et des rapports analytiques prévus dans le programme de travail pluriannuel; il dirigerait la préparation des documents de fond pour les réunions consacrées à l'instrument international concernant tous les types de forêts ainsi que l'établissement des rapports sur les travaux de ces réunions, et planifierait et organiserait les réunions, tables rondes et séminaires des groupes d'experts;

b) Spécialiste des questions forestières (P-4) : le titulaire coordonnerait les contributions sous-régionales et régionales en tant que composantes fondamentales des sessions ordinaires du Forum; il établirait les analyses sous-régionales, régionales, nationales et sectorielles afin de conseiller les autorités nationales et les organisations régionales sur les questions relatives à l'élaboration de politiques forestières; il suivrait l'évolution des politiques forestières dans les régions et recenserait les problèmes courants et nouveaux présentant un intérêt pour le Forum; il établirait des recommandations et formulerait des propositions relatives à des stratégies, politiques et mesures de développement en vue de les présenter aux organes intergouvernementaux;

c) Spécialiste des questions forestières (P-3) : le titulaire évaluerait les rapports nationaux et en ferait la synthèse et ferait des recommandations au Forum au sujet de la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts; il constituerait et gèrerait des bases de données à partir des rapports nationaux présentés au Forum; il apporterait un appui organique au Dialogue des parties prenantes sur la gestion durable des forêts; il serait chargé de mettre en place et de coordonner le Réseau des points de contact des grands groupes du Forum et d'organiser les réunions de concertation entre le secrétariat du Forum et le Dialogue des parties prenantes; il mènerait des recherches pour servir à l'élaboration des politiques et analyserait les tendances et développements nouveaux; il aiderait à mettre au point des initiatives placées sous les auspices de l'Organisation ainsi que des partenariats; il suivrait et évaluerait la mise en œuvre

des programmes et projets de coopération fondés sur l'instrument; il rédigerait les contributions à insérer dans des documents techniques ou des études analytiques sur certains aspects internationaux, régionaux, nationaux ou sectoriels de la mise en valeur durable des forêts; il apporterait son concours à l'organisation de réunions, séminaires et tables rondes de groupes d'experts concernant les politiques forestières et à l'organisation des services à assurer dans ce cadre.

2. Objets de dépense autres que les postes (491 700 dollars)

a) Consultants (80 000 dollars) : un montant de 80 000 dollars permettrait d'obtenir pendant 16 mois des services spécialisés dont le Secrétariat ne dispose pas en interne, afin d'établir des rapports et des études sur les sujets suivants : i) propositions relatives à l'établissement d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts; ii) forêts et changement climatique; iii) inversion de la déforestation, prévention de la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutte contre la désertification; et iv) forêts et protection de la diversité biologique;

b) Réunions de groupes d'experts (332 800 dollars) : un montant de 332 800 dollars permettrait d'organiser en 2008, avant la huitième session du Forum, une réunion du groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts. Il est estimé que la réunion, d'une durée de cinq jours, se tiendrait à New York et compterait avec la participation d'experts de 75 pays, notamment des pays en développement et des pays les moins avancés;

c) Voyages du personnel (60 000 dollars) : un montant de 60 000 dollars permettrait d'organiser six missions par an afin d'appuyer la participation des différents mécanismes régionaux et sous-régionaux aux efforts faits pour inciter les différentes parties prenantes et les organes et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux s'intéressant aux forêts à se lancer dans des activités conjointes en vue de parvenir à une gestion durable des forêts, de réaliser les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;

d) Frais généraux de fonctionnement (11 400 dollars) : un montant de 11 400 dollars permettrait de couvrir les frais de communication (6 000 dollars) et l'entretien du matériel de bureautique, y compris les services d'appui au réseau local (5 400 dollars);

e) Fournitures et accessoires (1 500 dollars) : un montant de 1 500 dollars permettrait d'acheter des fournitures et accessoires tels que des articles de papeterie et des fournitures pour matériel de bureautique et matériel informatique;

f) Mobilier et matériel (6 000 dollars) : un montant de 6 000 dollars permettrait d'acheter du matériel de bureautique et du matériel informatique, notamment des ordinateurs individuels et des imprimantes destinés aux titulaires des trois nouveaux postes proposés.

C. Chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui)

14. Un montant supplémentaire de 143 900 dollars est nécessaire au titre du chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, afin de financer les dépenses suivantes :

a) Location et entretien des locaux (131 400 dollars) : ce montant supplémentaire de 131 400 dollars doit servir à couvrir des dépenses renouvelables de location de locaux à usage de bureaux pour les trois nouveaux postes (66 000 dollars), ainsi que des dépenses non renouvelables de transformation et d'amélioration des locaux loués (65 400 dollars). Les locaux au Siège (y compris les installations louées) ayant atteint leur taux d'occupation maximal, il n'est plus possible d'accueillir les nouveaux effectifs rendus nécessaires par les nouveaux mandats sans louer de nouveaux immeubles ou bureaux;

b) Dépenses d'appui communes (12 500 dollars) : le montant supplémentaire doit servir à financer les services contractuels des techniciens du son nécessaires aux réunions du groupe spécial d'experts à composition non limitée.

D. Chapitre 35 (Contributions du personnel)

15. Un montant de 78 800 dollars, correspondant aux trois nouveaux postes demandés, devrait être inscrit au chapitre 35 (Contributions du personnel) au titre des contributions du personnel; il serait compensé par une somme équivalente au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

16. Le montant total des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des activités visées plus haut est estimé à 1 578 400 dollars. Après déduction du montant de 897 500 dollars correspondant aux sommes qui doivent être réaffectées ou financées au moyen des crédits prévus dans le budget-programme de l'exercice 2008-2009, comme il est expliqué aux paragraphes 17 à 27 ci-après, le solde s'établirait à 680 900 dollars à financer par des fonds extrabudgétaires.

	<i>Montant total des ressources supplémentaires</i>	<i>Ressources devant être réaffectées (budget ordinaire)</i>	<i>À financer par des fonds extrabudgétaires^a</i>
Services de conférence	331 900	331 900	–
Chapitre 9			
Postes	532 100	177 800	354 300
Consultants	80 000	36 000	44 000
Réunions du groupe d'experts	332 800	263 200	69 600
Voyages	60 000	–	60 000
Frais généraux de fonctionnement	11 400	3 800	7 600
Fournitures et accessoires	1 500	500	1 000
Mobilier et matériel	6 000	2 000	4 000
Total partiel (chapitre 9)	1 023 800	483 300	540 500

	<i>Montant total des ressources supplémentaires</i>	<i>Ressources devant être réaffectées (budget ordinaire)</i>	<i>À financer par des fonds extrabudgétaires^a</i>
Chapitre 28 D	143 900	56 300	87 600
Chapitre 35	78 800	26 000	52 800
Total général	1 578 400	897 500	680 900

^a Sous réserve que des fonds extrabudgétaires d'un montant suffisant puissent être trouvés.

VII. Possibilités de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2008-2009

17. En ce qui concerne le coût des services de conférence nécessaires aux réunions du groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé d'élaborer un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts, on considère que lesdits services seraient assurés en fonction des disponibilités, c'est-à-dire que des ressources sont prévues au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009⁹ pour financer les services de conférence des réunions qui doivent avoir lieu à des périodes données. Si les réunions autorisées par la suite pouvaient se tenir à ces périodes, les services de conférence correspondants seraient également financés au moyen du crédit ouvert. En conséquence, les dépenses supplémentaires d'un montant de 331 900 dollars concernant les services de conférence nécessaires aux réunions du groupe d'experts seraient financées au moyen des ressources prévues au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. De la même façon, les dépenses supplémentaires d'un montant de 56 300 dollars ventilées en : a) 43 800 dollars correspondant aux frais de location et de travaux mineurs de transformation et d'amélioration des bureaux loués pour le poste P-4 redéployé (voir par. 20 ci-dessous); et b) 12 500 dollars devant couvrir le coût des services contractuels de techniciens du son seraient financées au titre du chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme¹⁰.

18. Dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de créer un secrétariat restreint renforcé par du personnel détaché par les secrétariats des organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux, qui desservirait le Forum et appuierait le partenariat sur les forêts. Puis l'Assemblée générale, par sa résolution 56/255 (Sect. IV), a approuvé la création de quatre postes d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), qui sont financés depuis lors au moyen des ressources prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales du budget-programme).

19. Au cours des sept premières années d'existence du Forum, les effectifs inscrits au budget ordinaire ont été étoffés par trois postes temporaires d'administrateur financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Forum des

⁹ A/62/6 (Sect. 2).

¹⁰ A/62/6 (Sect. 28 D).

Nations Unies sur les forêts. Les fonctions des titulaires de ces postes extrabudgétaires ont été axées sur la coordination et l'appui technique au Partenariat de collaboration sur les forêts, la gestion des travaux intersessions, dont les initiatives menées par des pays ou des organisations, et la fourniture d'un appui et de conseils sur les orientations aux gouvernements et organismes qui en font la demande. On compte que les modalités de financement de ces postes seront maintenues pour l'exercice 2008-2009. Depuis sa création, le secrétariat a également bénéficié de l'appui de fonctionnaires détachés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Or, une pression de plus en plus lourde s'exerce sur les effectifs de ces organismes en raison des exigences de travail, si bien qu'à compter du 1^{er} août 2007 aucun de leurs fonctionnaires ne devait plus être détaché au secrétariat du Forum. Aucun nouvel engagement n'a été reçu à ce jour. L'arrangement envisagé par le Conseil économique et social lors de la création du Forum ne semblerait donc pas viable à long terme.

20. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 ne prévoit aucune ressource pour financer les postes nécessaires à l'exécution des produits supplémentaires inscrits au programme de travail pluriannuel du Forum ou à celle des activités liées à l'application de l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêt. Il est envisagé de transférer un poste d'administrateur de la classe P-4 financé par le chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme et d'associer son titulaire à la gestion et à la coordination des contributions sous-régionales et régionales qui sont appelées à faire partie intégrante de la session ordinaire du Forum.

21. Les nouveaux postes P-5 et P-3 qui travailleront à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêt deviendront nécessaires lorsqu'aura été mis au point le mécanisme financier mondial volontaire sur lequel reposera l'application de cet instrument dont la nature sera mieux connue à l'issue de la réunion du groupe d'experts à composition non limitée prévue pour décembre 2008. Le coût de ces postes et les dépenses afférentes à prévoir pour les fournitures, le matériel, la location des bureaux et les communications seront financés par des fonds extrabudgétaires dans la mesure où de nouvelles contributions volontaires seront versées au Secrétariat.

22. Aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2007-2008 pour couvrir les dépenses, d'un montant de 332 800 dollars, afférentes au groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'élaborer un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts. Cependant, un montant de 137 900 dollars est demandé au chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 pour couvrir les voyages des membres du Forum à l'occasion des sessions annuelles. Puisque le Forum ne se réunira plus que tous les deux ans à compter de sa huitième session en 2009, des ressources d'un montant de 69 000 dollars seraient réaffectées pour couvrir une partie des dépenses afférentes aux réunions du groupe de travail spécial à composition non limitée. En outre, cinq réunions de groupes d'experts prévues dans le projet de budget-programme pour 2008-2009 – concernant le regroupement et l'indexation par sujet des propositions d'action du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts (41 000 dollars); les annexes à l'instrument juridiquement non contraignant

relatives aux éléments thématiques de la gestion durable des forêts (41 000 dollars); et deux dialogues multipartites sur la gestion durable des forêts (71 200 dollars) – devraient être annulées. Les ressources correspondantes, d'un montant total de 194 200 dollars, seraient elles aussi réaffectées pour couvrir le coût de la réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée. Le solde de 69 600 dollars serait financé au moyen de fonds extrabudgétaires.

23. Les dépenses au titre des consultants, d'un montant de 80 000 dollars, seraient financées en partie par les ressources prévues dans le projet de budget-programme pour financer les services des experts qui devaient aider à préparer les études et rapports se rapportant à des activités qui n'auront pas lieu, à savoir celles sur le regroupement et l'indexation par sujet des propositions d'action du Groupe intergouvernemental et du Forum intergouvernemental sur les forêts (20 000 dollars) et sur les annexes à l'instrument juridiquement non contraignant relatives aux éléments thématiques de la gestion durable des forêts (16 000 dollars). Ces ressources seraient réaffectées pour couvrir le coût des services de consultant concernant les changements climatiques et les moyens d'enrayer la diminution de la couverture forestière. Les dépenses se rapportant à la préservation de la biodiversité et au mécanisme de financement (44 000 dollars) seraient financées à l'aide de fonds extrabudgétaires dans la mesure où ces fonds pourront être trouvés.

24. Les dépenses relatives aux voyages (60 000 dollars) du personnel chargé d'appuyer le lancement de divers processus régionaux et sous-régionaux, visant à étudier les possibilités d'activités communes concernant la gestion durable des forêts, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant, seraient financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, sous réserve du versement de contributions volontaires supplémentaires.

25. Les dépenses d'un montant de 6 300 dollars afférentes au poste P-4 redéployé, qui se décomposent en 3 800 dollars de frais généraux de fonctionnement, 500 dollars de fournitures et matériel et 2 000 dollars de matériel de bureautique et d'informatique, ont déjà été inscrites au chapitre 9 du projet de budget-programme pour 2008-2009. Des dépenses de même nature pour les nouveaux postes P-5 et P-3 (12 600 dollars) devraient être financées par des fonds extrabudgétaires.

26. En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, le montant total des réserves et des soldes du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts s'élevait à 2 983 737 dollars au 30 septembre 2007, et on estimait que le montant des ressources disponibles dans le Fonds en 2008-2009 serait d'environ 3,6 millions de dollars.

27. En conséquence, l'adoption du projet de résolution par le Conseil économique et social n'entraînerait l'ouverture d'aucun crédit supplémentaire en sus des ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

VIII. Conclusion

28. L'adoption par le Conseil économique et social du projet de résolution révisé figurant dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa septième session n'entraînerait l'ouverture d'aucun crédit supplémentaire en sus des ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

29. Il est aussi demandé à l'Assemblée générale d'approuver les propositions de modification du descriptif et des produits du programme de travail relatif au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
